



mariage blanc et puis mariage gris

Par **rachida95**, le **02/04/2011** à **22:42**

bonjour a tous et a toutes

j'espère réellement que vous pourrez m'aider

je suis Française et marié depuis près d'un an seulement voila mon époux qui n'a qu'une carte de séjour de 10 ans a depuis le début de notre relation était très mauvais c'est à dire qu'il se méfie de moi, veut me couper de ma famille, sans parler des violences mais depuis que je suis enceinte c'est encore pire il m'en fait voir de toutes les couleurs a tel point que j'ai failli perdre mon enfant. Il a avant de me rencontrer fait une demande de naturalisation qui lui a été refusée . Dès qu'on s'est marié il s'est précipité d'en faire une autre et surtout il voulait a tout pris un enfant maintenant que je suis enceinte il m'harcèle moralement et va même jusqu'à casser des objets.

J'ai appris dernièrement que son premier mariage était en réalité un mariage blanc et la je suis tombée des nues!!! Ce qui a envenimé les choses et me laisse penser qu'il s'agit d'un mariage gris avec moi surtout que dès qu'il a su que j'étais enceinte son comportement s'est d'autant dégradé , et il m'a même dit qu'il n'avait plus besoin de moi, a plusieurs reprises il me dit de quitter le domicile conjugal chose que je n'ai pa faite.

J'envisage de porter plainte pour violences conjugales, non respect du devoir d'assistance et de secours mais également pour abandon du domicile conjugal parce que ça fait quelques jours qu'il a quitté la maison sans me dire un mot en prenant ses affaires et ses papiers.

Je voudrais engager une procédure de divorce mais avant je veux lui bloquer sa demande de naturalisation pensez vous que je pourrais le faire expatrié avant la naissance de l'enfant.

Je vous remercie de bien vouloir m'aider je suis vraiment au bout du rouleau.

Cordialement

Par **Claralea**, le **02/04/2011** à **23:25**

Bonsoir, s'il a deja une carte de 10 ans, ils ne vont pas l'expatrier sauf si elle arrive au terme de sa validité. Et encore, rien n'est moins sur.

Par contre, il faut absolument que vous alliez porter plainte pour coup et blessure. Surtout s'il vous frappe alors que vous êtes enceinte.

Par contre, en étant mariée, je ne sais pas si vous pouvez faire une reconnaissance anticipée de votre enfant en lui donnant votre nom de jeune fille, ce qui lui éviterait d'avoir le nom de son père. Posez la question au service état civil de votre mairie, même par téléphone

Par **Laure11**, le **03/04/2011** à **09:21**

rachida,

Avisez la préfecture.

Allez voir un médecin (ou à l'hôpital) et faites constater les coups et ensuite déposez plainte en donnant l'attestation du médecin.

faites une main-courante à la gendarmerie pour signaler l'abandon du domicile conjugal.

Vous n'avez plus à le laisser entrer chez vous. Changez la serrure ou installez un nouveau verrou.

Vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle pour divorcer.

Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance et demandez un imprimé de demande d'aide juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'aide juridictionnelle. Vous contactez immédiatement un des avocats de la liste.

Bon courage.

Par **Domil**, le **03/04/2011** à **15:25**

[citation]je suis Française et marié depuis près d'un an seulement voilà mon époux qui n'a qu'une carte de séjour de 10 ans[/citation] et vous voulez qu'il ait quoi d'autre ? La carte de séjour de 10 ans c'est déjà le max.

Manifestement, il avait déjà son droit au séjour avant votre mariage, donc on ne peut parler de mariage gris